

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
-:-:-:-:-:-:-

DECRET N° 82/292 / du 16/4/1982
portant nomination de Mr. Alphonse
ONGAGOU-DATCHOU, en qualité de Direc-
teur Général de la SIDETRA.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES -

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n°25/80 du 13/11/80 portant amendement de l'Article
47 de la Constitution ;
Vu la loi n°15/62 du 3/2/62 portant Statut Général des fonc-
tionnaires ;
Vu le décret n°82/049 du 18/01/82 fixant les attributions des
Ministres ;
Vu le décret n°79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°80/644 du 28/12/80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n°81/016 du 26/01/81 au décret n°80/644
susvisé ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur Alphonse ONGAGOU-DATCHOU, Administrateur en
Chef de 4^e échelon, est nommé Directeur Général de la SIDETRA.

Article 2. - La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par
la SIDETRA qui est en outre redevable envers le Trésor Public de la
contribution patronale pour la constitution de sa pension de retraite.

Article 3. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.

Article 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Président du Comité Central du Parti congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Fait à Brazzaville, le 16 Avril 1962

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Eaux et Forêts,

Henri DJOMBO.

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.